

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 27
- absents..... 06
- votants..... 32
- procurations..... 05

Acte certifié exécutoire compte tenu

de sa :

télétransmission en Préfecture le :

- 9 DEC. 2022

publication en ligne le :

- 9 DEC. 2022

DAVIET Roland, Maire.

Le 6 décembre 2022 à 18h30, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 29 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf Mme Martine COUTAZ, Mme Célia DE LA CHAPELLE, Mme Ségolène GUICHARD, M. Thierry GUVIET, M. Eric JANIN, et Mme Stéphanie VEREL, absents et excusés.

Mme Martine COUTAZ a donné procuration à M. Philippe MORIN.

Mme Ségolène GUICHARD a donné procuration à M. Roland DAVIET.

M. Thierry GUVIET a donné procuration à M. Adrien GUILMAIN.

M. Eric JANIN a donné procuration à M. Jean-Philippe BOIS.

Mme Stéphanie VEREL a donné procuration à Mme Corinne MASSE.

M. Lucien LAVOREL a été désigné secrétaire de séance.

**- O B J E T -**

**2022 / 113 Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEdT) :**

*Monsieur le Maire Adjoint expose ;*

**VU** le code de l'éducation, notamment l'article L.551-1 modifié par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 et l'article D.521-12 ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16, R.227-20 et R.551-13 ;

**VU** le décret n° 2016-1051 du 1<sup>er</sup> août 2016 relatif au projet éducatif territorial et l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

**VU** le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

**VU** le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et règles applicables aux accueils de loisirs ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2019/21 du 26 février 2019 approuvant la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial 2018-2021 ;

**VU** l'avenant à la convention prolongeant le PEdT et le Plan Mercredi du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2022 ;

Le projet éducatif territorial (PEdT), élaboré en application de l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, est un document cadre qui traduit les ambitions éducatives de la commune dans l'intérêt de l'enfant afin de garantir une continuité éducative entre les différents temps de l'enfant sur une journée, une semaine et les vacances à travers une concertation locale des acteurs éducatifs.

Le plan mercredi, qui s'inscrit dans le PEdT, est un label reconnaissant la qualité éducative et la diversité des activités proposées dans l'accueil de loisirs du mercredi "Croc'Loisirs".

Il doit faire l'objet d'une convention passée entre Monsieur le Maire d'Epagny Metz-Tessy, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, Madame la Rectrice de l'Académie de Grenoble et Monsieur le Directeur de la Caisse des Allocations Familiales de la Haute-Savoie.

### ► Le contenu du PEdT

Ce document de référence rappelle la politique volontariste et partenariale menée par la commune au travers de dispositifs dont l'intérêt des enfants accueillis est primordial.

Le projet de PEdT précise notamment :

- un diagnostic rappelant les spécificités du territoire, les moyens mobilisés au quotidien, l'évolution des capacités d'accueil ainsi qu'un rappel des temps forts sur l'année scolaire 2021-2022 ;
- les valeurs éducatives et les objectifs pédagogiques mises en places au sein des activités périscolaires et extrascolaires mais également à travers le partenariat avec des associations locales
- l'organisation des dispositifs en lien avec les objectifs du PEdT
- Les modalités d'accueil et d'inscription des enfants aux différents services périscolaires et extrascolaires
- la démarche et les modalités d'évaluation : les indicateurs qualitatifs et quantitatifs retenus en fonction des objectifs visés.

### ► Les grands axes qualitatifs

Les activités prévues dans le projet éducatif territorial sont articulées avec celles proposées dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse des Allocations Familiales de la Haute-Savoie.

Elles sont également développées dans le respect de la charte qualité Plan mercredi.

En ce sens, elles sont organisées autour de 4 grands axes qualitatifs :

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants ;
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

### ► Les valeurs éducatives et les objectifs pédagogiques

La commune contribue à travers des actions et des activités à transmettre des valeurs de laïcité, de citoyenneté, de solidarités et de lutte contre toutes les formes de discriminations. L'idée est d'organiser chaque dispositif de façon à agir auprès des enfants autour des objectifs suivants :

- développer l'autonomie et l'épanouissement des enfants
- développer le savoir-vivre et le vivre ensemble
- développer une prise de conscience par rapport à la nature

### ► Les engagements de la commune

Le projet éducatif territorial vise également à favoriser, hors du temps scolaire des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités culturelles et sportives et aux technologies de l'information et de la communication. A ce titre, la commune d'Épagny Metz-Tessy permet, notamment avec une tarification établie de façon différenciée selon des quotients familiaux mais aussi au moyen d'une collaboration étroite avec le Centre Communal d'Action Sociale, que les ressources des familles ne constituent pas un facteur discriminant à la participation des enfants aux activités proposées.

La convention annexée à la présente délibération engage, en outre, la commune d'Épagny Metz-Tessy à :

- ce que les modalités d'organisation pour l'accueil des enfants garantissent leur sécurité ;
- ce que les activités périscolaires proposées répondent à un objectif de qualité éducative, notamment par leur cohérence avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation ;

- déclarer ces activités auprès du Service Départemental à la Jeunesse, aux Engagements et aux Sports dans la mesure où celles-ci sont organisées dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs défini par les articles L227-4 et R227-1 du code de l'action sociale et des familles.

► Le pilotage et l'évaluation

La commune d'Épagny Metz-Tessy organisera chaque année deux journées de travail sur une thématique prioritaire du PEdt avec l'ensemble des acteurs concernés, à savoir le Service Départemental à la Jeunesse, aux Engagements et aux Sports, l'Education Nationale, les associations locales, les services communaux...

Le pilotage sera assuré par les élus de la Commission mixte Vie scolaire, Vie extrascolaire et Jeunesse avec le soutien des agents du service Enfance-Jeunesse.

L'objectif est de faire un bilan des activités et d'élaborer un document d'informations, de préconisations et d'appui pour une mise en œuvre concertée des projets d'accueils et d'animation des enfants.

► La durée du PEdT :

Le PEdT est valable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 décembre 2025.



Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

**D'APPROUVER** le Projet Educatif Territorial (PEdT) tel que présenté ci-dessus et joint à la convention annexée à la présente délibération.

**D'APPROUVER** la convention relative à la mise en place de ce Projet Educatif Territorial (PEdT), ainsi que les 2 annexes telle que jointes à la présente.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour Extrait Conforme,  
Le Maire,



Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,



Lucien LAVOREL.

## CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEdT)

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 et l'article D.521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

Vu le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et règles applicables aux accueils de loisirs

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu le décret n°2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre

-Le maire de la commune d'Epagny Metz-Tessy dont le siège se situe 143 rue de la République à EPAGNY METZ-TESSY (74330),

-Le Préfet de Haute-Savoie,

-La rectrice de l'académie de Grenoble représentée par la directrice académique des services de l'éducation nationale de Haute-Savoie agissant par délégation du recteur de l'académie de Grenoble, ci-après nommé la DASEN

-La Caisse d'Allocations Familiales représentée par son directeur

(Le cas échéant)

Les représentants d'autres partenaires (associations, autres collectivités territoriales ....)

Convient ce qui suit :

### Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet le projet éducatif territorial - dénommé ci-après « PEdT » élaboré en application de l'article L. 551-1 du Code de l'éducation. Il détermine le cadre dans lequel peuvent être organisées des activités périscolaires au moins pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles, élémentaires ou primaires, prolongeant le service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Le PEdT est élaboré conjointement par la commune siège des écoles ou l'établissement public de coopération intercommunale lorsque les dépenses de fonctionnement des écoles lui ont été transférées par les services de l'état et les autres partenaires locaux, associatifs ou autres collectivités territoriales.

### Article 2 : Territoire concerné

Le territoire et la liste des écoles concernée par le PEdT figurent sur la fiche d'identification de la collectivité en annexe 1

### Article 3 : Objectifs du projet éducatif territorial

#### Les partenaires conviennent des objectifs suivants :

Les objectifs du PEdT sont précisés dans le document joint qui constitue ce même PEdT en annexe 2.

### Article 4 : Présentation du projet éducatif territorial

Le descriptif du PEdT, qui figure en annexe 2 de la présente convention, précise notamment :

- Un état des lieux précisant les spécificités du territoire, les actions déjà mises en place, les besoins éducatifs
- Le public concerné par le PEdT, celui-ci pouvant s'ouvrir à l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire de l'école maternelle au lycée (écoles publiques et privées)
- Les objectifs éducatifs pluriannuels répondant à des besoins repérés et partagés par les partenaires
- Les organisations scolaire et périscolaire retenues (journée type, semaine)
- Les modalités d'organisation des activités proposées et l'articulation avec le ou les projets d'école(s)
- Les articulations entre les activités et les dispositifs existants,
- Les partenaires du projet, la structure de pilotage, sa composition et les modalités de fonctionnement,
- La démarche et les modalités d'évaluation : les indicateurs qualitatifs et quantitatifs retenus en fonction des objectifs visés.

### Article 5 : Organisation des activités périscolaires dans le cadre du PEdT

Le projet éducatif territorial vise notamment à favoriser, hors du temps scolaire des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités culturelles et sportives et aux technologies de l'information et de la communication. A ce titre, les ressources des familles ne doivent pas constituer un facteur discriminant à la participation des enfants aux activités proposées.

Quel que soit le mode d'organisation des activités, l'organisateur s'engage :

- à ce que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants soient propres à garantir la sécurité des enfants.

- à ce que les activités périscolaires proposées répondent à un objectif de qualité éducative, notamment par leur cohérence avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation.

Aussi, dans le cas où ces activités sont organisées dans le cadre d'un accueil répondant à la définition d'un accueil collectif de mineurs défini par les articles L227-4 et R227-1 du code de l'action sociale et des familles, l'organisateur procédera à sa déclaration auprès des services de la direction départementale de la cohésion sociale.

La liste des organisateurs d'accueils de loisirs partenaires du PEdT figure en annexe 1 de la présente convention. Toute modification de cette liste devra être signalée et fera l'objet d'un avenant à l'annexe 1.

#### **Article 6 : Pilotage et mise en œuvre du projet**

Le pilotage, la coordination et la mise en œuvre du pilotage sont assurés par le service de la collectivité. Lorsque cette collectivité a fait le choix de déléguer la coordination et la mise en œuvre du projet à un opérateur dans le cadre d'une convention et/ou une délégation de service public, ce dernier est identifié dans l'annexe 1.

La collectivité s'appuie sur un comité de pilotage tel que défini dans le document descriptif du PEdT et y associe les services de la direction de la cohésion sociale de Haute-Savoie ainsi que ceux de la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

#### **Article 7 : Articulation éventuelle avec d'autres dispositifs et activités**

Les activités prévues dans le projet éducatif territorial sont articulées avec celles proposées dans le cadre du ou des contrat(s) : Plan mercredi, CTG, contrat de ville, CLAS.

Ces activités sont articulées avec celles organisées dans le cadre extra-scolaire.

Ces activités sont articulées avec celles proposées aux enfants et jeunes scolarisés dans le second degré.

#### **Article 8 : Evaluation du projet**

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage selon une périodicité annuelle.

#### **Article 9 : Durée**

Le PEdT est valable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 jusqu'au 31 décembre 2025.

Des modifications pourront être proposées par la collectivité après validation du comité de pilotage du PEdT sous réserve d'acceptation par l'ensemble des signataires de la présente convention.

La présente convention peut également être modifiée par avenants signés par l'ensemble des parties.

#### **Article 10 – Dénonciation**

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

A Annecy, le

**Le Maire de la commune  
d'Epagny Metz-Tessy**

**Pour la rectrice et par délégation  
Le directeur académique des services de l'éducation  
de la Haute-Savoie**

**Le préfet de Haute-Savoie**

**Monsieur le directeur de la Caisse  
d'Allocations Familiales  
de Haute-Savoie**

## ANNEXES AU PEDT DE LA COMMUNE DE

- *Annexe 1* : Liste des organisateurs d'accueils périscolaires participant à la mise en œuvre du PEDT
- *Annexe 2* : Document de présentation complète du PEDT

### ANNEXE 1 :

#### FICHE D'IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE

**Collectivité ou EPCI porteur du projet :** Commune d'Epagny Metz-Tessy

**Représentée par :** Roland DAVIET, Maire

**Coordonnées du correspondant chargé du dossier :** Maggy TORCHIO (06.73.67.38.89 /  
mtorchio@epagnymetztesy.fr)

**Intercommunalité de référence (EPCI) :**

**Territoire et public concerné (âges) par le PEDT :** Commune d'Epagny Metz-Tessy – Enfants de 3 à 17 ans

#### **Liste des écoles publiques ou regroupement(s) pédagogique(s) du territoire :**

Dénomination Ecole ou RPC	Effectif Maternelle	Effectif Élémentaire	Effectif Etablissements secondaires le cas échéant
La Tuilerie	165	291	
La Grenette	142	239	

#### **LISTE DES ORGANISATEURS D'ACCUEILS DE LOISIRS DECLARES AU SDJES DE HAUTE-SAVOIE ET PARTICIPANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT**

ACM « Croc'Loisirs » - Groupe scolaire de la Tuilerie

**LE CAS ECHEANT PARTENAIRE(S) AU(X)QUEL(S) LA COLLECTIVITE A DELEGUE LA COORDINATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET A UN OPERATEUR (Préciser le (s) nom(s), le mode contractualisation, le rôle exact, ....)**

Mairie d'Epagny Metz-Tessy

# Projet Educatif Territorial

2023-2025



**MAIRIE D'EPAGNY METZ-TESSY**  
**Service Enfance Jeunesse**  
15, rue de la Grenette  
74370 EPAGNY METZ-TESSY  
Tel : 04 50 22 96 89  
[enfance-jeunesse@epagnymetzteissy.fr](mailto:enfance-jeunesse@epagnymetzteissy.fr)

## Sommaire

Sommaire .....	1
<b>1/ Mise en œuvre du PEdT .....</b>	<b>2</b>
<b>2/ Diagnostic .....</b>	<b>2</b>
2.1 - Etat des lieux.....	2
2.2 – Capacités et besoins d'accueil.....	3
2.3 – Travaux et temps forts – Année 2021-2022.....	5
<b>3/ Objectifs pédagogiques déclinés dans les activités.....</b>	<b>5</b>
3.1 – Objectifs pédagogiques.....	5
3.2 – Activités périscolaires et extrascolaires existantes.....	7
3.3 – Associations et manifestations locales en lien avec les jeunes.....	11
3.4 – Lien entre le temps scolaire et périscolaire.....	12
<b>4/ Organisation des dispositifs .....</b>	<b>12</b>
<b>5/ Les modalités pratiques et les ressources .....</b>	<b>14</b>
5.1 – Tarification et modes de paiement.....	14
5.2 – Ressources humaines.....	15
5.3 – Ressources matérielles.....	16
<b>6/ Evaluation .....</b>	<b>17</b>
<b>7/ Conclusion.....</b>	<b>18</b>



## 1/ Mise en œuvre du PEdT

Animée par une politique locale volontariste, la commune d'Épagny Metz-Tessy développe des activités de qualité à destination des enfants, de la petite enfance à l'adolescence. Les objectifs éducatifs, qui s'articulent autour de l'autonomie, de l'épanouissement, du vivre ensemble et de la citoyenneté, y compris dans la dimension « développement durable », sont développés au travers des activités et projets mis en place. Ils sont relayés et travaillés par des animateurs, pour lesquels une vigilance particulière est appliquée en matière de formation continue, tant sur l'expertise que sur la posture.

Dans ce contexte stratégique, la démarche de PEdT (Projet Educatif Territorial) est particulièrement intéressante pour la Commune, dans la mesure où elle vise à coordonner l'ensemble des interventions des acteurs éducatifs intervenant autour des enfants, à partager ces objectifs, et à permettre, à l'issue de la scolarité et même au-delà, la réussite éducative des 3-11 ans, voire au-delà pour la partie jeunesse.

Ce document présente donc les éléments de diagnostic, avec un certain nombre d'indicateurs clés permettant de vérifier les caractéristiques des familles et donc leurs besoins, un point sur les moyens mobilisés par la mairie, au service des familles, un rappel des objectifs pédagogiques, à partager avec l'ensemble des acteurs, et une présentation concrète des accueils, déclinant lesdits objectifs. Une dernière partie est consacrée à l'évaluation des actions déjà réalisées, permettant de se projeter dans des améliorations constructives au service de la réussite éducative.

## 2/ Diagnostic

Afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire au sein du territoire, il faut comprendre les besoins de la jeunesse Epatesseranne et ainsi exploiter toutes les ressources du territoire.

### 2.1 - Etat des lieux

#### Une commune dynamique

On note tout d'abord son dynamisme démographique (+ 29 % entre 2008 et 2019), ce qui la place au-dessus de la moyenne du Département de Haute-Savoie (+15 %)

Dans ce contexte, les moins de 14 ans représentent **20% de la population communale** avec 1 642 enfants en 2019, taux qui reste relativement stable.

Population d'Épagny Metz-Tessy (sources INSEE Recensement, au 01/01/2022)

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	6 367	100,0	7 169	100,0	8 196	100,0
0 à 14 ans	1 355	21,3	1 547	21,6	1 642	20,0
15 à 29 ans	1 185	18,6	1 268	17,7	1 465	17,9
30 à 44 ans	1 637	25,7	1 685	23,5	1 804	22,0
45 à 59 ans	1 406	21,4	1 506	21,0	1 842	22,4
60 à 74 ans	677	9,8	848	11,8	1 062	13,0
75 ans ou plus	197	3,1	275	3,8	391	4,8



Son attractivité tient certainement à son **cadre de vie** (elle est classée première de sa strate en Haute-Savoie et 3<sup>e</sup> au niveau national des villes où il fait bon vivre), mais également à son **offre d'emploi**, puisqu'elle comprend 9 028 emplois pour une population de 8 196 habitants. Son activité économique tient notamment à la présence de la zone commerciale du Grand Epagny sise sur le ban communal, ainsi

qu'au Centre Hospitalier Ancey Genevois, gros employeur local. En 2019, 47 % des personnes travaillant dans la zone y résidaient.

## Situation des familles

78,4 % des actifs de la commune d'Épagny Metz-Tessy travaillent dans une autre commune. Par conséquent, ces familles ont des besoins importants en termes d'amplitude d'accueil pour leurs enfants sur les temps scolaires, péri et extrascolaires, et de besoin d'accès à la restauration scolaire.

Composition des familles (sources INSEE Recensement, au 01/01/2022)

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	1 859	100,0	2 068	100,0	2 450	100,0
Couples avec enfant(s)	958	51,5	1 000	48,4	1 090	44,5
Familles monoparentales	168	9,1	283	13,7	345	14,1
Hommes seuls avec enfant(s)	32	1,7	68	3,3	85	3,5
Femmes seules avec enfant(s)	136	7,3	214	10,4	260	10,6
Couples sans enfant	733	39,4	785	38,0	1 015	41,4

Lieu de travail des actifs sur la commune d'Épagny Metz-Tessy (source INSEE 2022)

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	3 338	100	3 651	100	4 292	100
Travaillant						
dans la commune de résidence	211	21,3	86	24,3	929	21,6
dans une commune autre que la commune de résidence	2 627	78,7	2 265	75,7	3 363	78,4

On constate par ailleurs une progression de la part des familles monoparentales dans le total des familles, même si elles restent encore très minoritaires par rapport aux couples avec enfant(s) (25 %).

### 2.2 - Capacités et besoins d'accueil

#### Accueils des enfants

La Commune accueille aujourd'hui 1 059 élèves dans ses écoles (837 dans le public, 222 dans le privé). Ces chiffres sont en constante augmentation depuis 10 ans.

Elle dispose également d'une classe ULIS accueillant 12 élèves.

#### Capacité des groupes scolaires de la commune<sup>1</sup>

La commune dispose de 2 groupes scolaires publics « La Grenette » et « La Tuilerie » et 1 groupe scolaire privé « Les Sapins-La Pommeraie ».

	LA TUILERIE	LA GRENETTE	LES SAPINS
Maternelle	165	142	80
Elémentaire	291	239	142
<b>TOTAL</b>	<b>456 (43 %)</b>	<b>381 (36 %)</b>	<b>222 (21 %)</b>
	<b>1 059 élèves (100 %)</b>		

Le groupe scolaire de la Grenette est au maximum de sa capacité d'accueil, les enfants sont donc désormais orientés vers la Tuilerie.

On recense 126 épatesserans à l'école privée, 46 en maternelle et 80 en élémentaire.

#### Périscolaire et restauration scolaire

En moyenne par mois, nous accueillons :

- 112 enfants le matin
- 220 enfants le soir
- 520 enfants déjeunent à la cantine (soit les 2/3 des enfants de l'école publique)

#### Capacité des accueils de loisirs

	Croc'Loisirs (mercredi)	Croc'Vacances <sup>2</sup>	Croc'Vacances <sup>3</sup>
-6 ans	35 enfants (34 %)	30 enfants (29 %)	32 enfants (22 %)
+ 6 ans	67 enfants (65 %)	72 enfants (71 %)	108 enfants (78 %)
<b>Total</b>	<b>102 enfants</b>	<b>102 enfants</b>	<b>140 enfants</b>


<sup>1</sup> Enfants scolarisés sur l'année 2021-2022-Source interne Service Enfance Jeunesse

<sup>2</sup> Source interne Service Enfance Jeunesse - vacances scolaires (Toussaint, Printemps, Niver, Août) - Fermeture à Noël

<sup>3</sup> Vacances d'été (juillet)



En 2022, pour le périscolaire, on comptait 41 enfants de moins de 6 ans en liste d'attente et 11 pour les plus de 6 ans.

	<b>Cuisine centrale :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Près de 800 repas servis quotidiennement sur les 5 points de restauration</li> <li>- 1,5 à 2 tonnes de marchandises par mois</li> <li>- 1 800 yaourts locaux par mois</li> </ul>
	<b>Services périscolaires</b> (moyenne par mois) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 112 enfants le matin</li> <li>- 220 inscrits le soir</li> <li>- 520 enfants déjeunent à la cantine</li> </ul>

- |   |   |
|---|---|
| <b>Croc'Loisirs</b> (an) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 255 enfants différents inscrits</li> <li>- 99 enfants en liste d'attente</li> </ul> | <b>Croc'Vacances</b> (an) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 431 enfants différents inscrits</li> <li>- 635 enfants en liste d'attente</li> </ul> |
|---|---|

Au-delà de l'évolution « démographique », les parents avaient exprimé leur besoin d'accueil au Centre de loisirs pour les enfants dès l'âge de 3 ans (4 ans antérieurement), juste avant l'entrée à l'école.

Dans ce contexte de demande croissante sur les services éducatifs (malgré l'impact de la COVID-19), les **groupes scolaires** s'adaptent :

- ouverture d'une classe supplémentaire de maternelle à la Tuilerie en septembre 2020
- ouverture d'une classe supplémentaire de maternelle à la Tuilerie en septembre 2022
- Engagement d'une réflexion début 2022 sur la construction d'un troisième groupe scolaire.

En matière **périscolaire et extrascolaire**, de nouveaux défis se dessinent également pour les mêmes raisons. Ont donc été décidées les mesures suivantes :

- Inscription prioritaire aux épatesserans. Les familles extérieures s'inscrivent dans un deuxième temps en fonction des places disponibles
- Augmentation de la capacité des accueils
- Accueil des enfants au centre de loisirs dès 3 ans

Ces chiffres (cf liste d'attente) peuvent également être une résultante des confinements liés au Covid.

La commune doit répondre à cette demande tout en garantissant la continuité éducative et la sécurité des enfants. Elle relaie par ailleurs, en complément, les autres offres existantes proposées par les associations locales (sportives, culturelles...).

Elle a un rôle éducatif très important auprès des enfants et il est primordial que chaque acteur d'Epagny Metz-Tessy (Service Enfance Jeunesse, associations, école et parents) adhère aux objectifs en étant partie prenante dans leur conception, leur mise en œuvre et leur évaluation.

### 2.3 – Travaux et temps forts – Année 2021-2022

TRAVAUX	OBJECTIFS
Mise en place d'un groupe de travail (Éducation Nationale et Commune) en vue de l'élaboration d'une charte Atsem	Clarifier les missions des ATSEM, communiquer sur ces dernières auprès des enfants, des parents et des enseignants, valoriser leur travail
Changement de logiciel « Portail Familles » au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Faciliter les démarches des familles et gagner en efficacité
Formation collective des agents sur le harcèlement scolaire et cyber-harcèlement avec la mise en place d'ateliers et de jeux à destination des enfants	Accompagner les enfants victimes de harcèlement en permettant aux agents de monter en compétence
Élaboration d'un livret d'accueil à destination des agents du service Enfance Jeunesse	Permettre aux nouveaux agents d'avoir une vision globale sur le fonctionnement du service et de la collectivité et faciliter ainsi leur intégration.
Organisation de la 1 <sup>ère</sup> édition de la Journée de cohésion le 27 août 2021 (temps de convivialité et d'échanges + informations sur la rentrée scolaire + ateliers encadrés par le Centre de Gestion sur la gestion des rumeurs et des conflits)	Permettre aux agents du même service mais travaillant sur des sites différents de se rencontrer, d'échanger, et de poursuivre le travail transversal
Travail pour aboutir à l'augmentation de la capacité de l'accueil collectif de mineurs sans hébergement « Croc Vacances »	Répondre à la demande forte des Epatesserans d'accueillir les enfants durant les vacances scolaires

### 3/ Objectifs pédagogiques déclinés dans les activités

Les élus sont très attachés aux valeurs républicaines et les développent dans le projet éducatif : liberté, égalité et fraternité. De ces valeurs découlent l'indépendance, la solidarité, le respect de soi et des autres, de son environnement et le développement personnel. La commune contribue à travers ses actions et activités à transmettre les valeurs de laïcité, de citoyenneté, de solidarité et de lutte contre toutes les formes de discriminations.

Il ne s'agit pas de mettre un mot sur une valeur mais d'organiser chaque dispositif de façon à agir auprès des enfants. C'est dans son apprentissage qu'il intègre ces mécanismes. C'est pour cela qu'un projet pédagogique est élaboré pour chaque dispositif afin de détailler les objectifs et les modalités.

#### 3.1 – Objectifs pédagogiques

##### ► Développer l'autonomie de l'enfant

En grandissant, l'enfant évolue pour lui permettre de faire ses propres choix et de se débrouiller par lui-même au quotidien. Pour cela, il lui faut acquérir des aptitudes, de l'autonomie, soit une capacité à agir et à assumer ses actions.

Cet objectif éducatif porte sur l'aide et l'accompagnement que nous pouvons apporter à l'enfant et à l'adolescent dans leur construction et dans leur apprentissage de l'autonomie.

Pour cela, nous les amenons à déterminer leurs choix en tant qu'individu, à s'engager, à assumer leur responsabilité, à développer leur sens de l'effort et de la persévérance, ainsi que leur goût pour l'acquisition des connaissances et tout ceci dans un climat de confiance.

Ces notions de responsabilité, de liberté, de choix font parties intégrantes des actions mises en œuvre dans la pratique d'activités afin de les aider à devenir des adultes et des citoyens responsables et actifs.

#### ► Développer l'épanouissement de l'enfant

Il s'agit d'accompagner l'enfant ou le jeune dans la découverte de soi et de ses capacités afin qu'il puisse acquérir des connaissances nouvelles, faire de nouvelles expériences et ainsi élargir son domaine de compétences. Il est nécessaire de susciter chez eux une curiosité de faire, d'apprendre, d'essayer, dans des domaines très divers : intellectuels, artistiques, techniques... L'important est de proposer et de valoriser ce potentiel.

Un enfant a besoin de découvrir de nouvelles choses que celles offertes par sa famille, d'avoir la possibilité de confronter ses savoirs et ses expériences pour les valoriser et de découvrir d'autres façons de faire.

La politique volontariste de la commune est de donner les clés nécessaires à chaque enfant via des activités diverses afin de stimuler leurs apprentissages, éveiller leur curiosité et profiter ainsi d'une offre pédagogique de qualité.

#### ► Développer le savoir-vivre et le vivre ensemble

La notion de citoyenneté implique la notion du « vivre ensemble ». Cette notion sociale passe obligatoirement par une capacité à écouter les autres, à inter agir, à ne pas juger... Ceci n'est pas inné et les agents périscolaires/animateurs ont un rôle important auprès des enfants pour inculquer les valeurs de respect. Ces derniers s'enrichissent via les relations avec les autres (enfants et adultes) dans un environnement de diversité sociale et culturelle pour devenir un adulte responsable et citoyen.

Pour cela, il est nécessaire de

- valoriser la rencontre entre les enfants
- aménager des espaces pour les adolescents
- réaliser des projets communs au niveau local mais aussi à plus large échelle au travers d'activités et d'échanges inter centres / intercommunaux entre les différents groupes d'enfants et de jeunes

#### ► Développer une prise de conscience dans leur rapport à la nature, en tant que citoyens

Notre objectif n'est pas d'enfermer l'enfant dans un lieu mais bien de lui permettre en tant qu'individu de prendre place dans un environnement, d'en devenir acteur, c'est-à-dire de le protéger.

Face à l'actualité, il est difficile de ne pas alarmer les enfants face aux changements climatiques (sécheresse, incendie...). C'est pourquoi, il est primordial de les sensibiliser à la protection de l'environnement à travers des gestes simples au quotidien qui sont bons pour la nature et surtout de montrer l'exemple.

Notre commune offre un cadre idéal pour investir le thème du « développement durable » au sein des activités extrascolaires : nombreux terrains de jeux extérieurs, jardins familiaux, jardin du presbytère, espace du Calvaire, forêt des Machurettes, forêt des Iles et abords du Fier...

Le thème « développement durable » est très large et permet une approche culturelle et citoyenne diverse. Depuis plusieurs années, la commune a fait le choix d'avoir une cuisine centrale pour préparer plus de 800 repas par jours, équilibrés et validés par une nutritionniste/diététicienne. Les produits sont majoritairement bio, locaux, frais. A travers les repas, les enfants découvrent des produits de saison et sont sensibilisés au gaspillage alimentaire.

Le but n'est pas d'orienter l'enfant sur une façon de penser mais de lui donner les compétences et l'information nécessaires pour construire son propre avis.

#### En conclusion :

L'objectif est de faire vivre aux enfants des moments de découverte et de plaisir en toute sécurité. Toute cette approche est appréhendée quotidiennement sous forme ludique au travers des activités et des sorties sur les différents accueils communaux.

La connaissance des besoins physiques et psychiques de l'enfant nécessaires à son bon développement est essentielle dans la mise en œuvre des différents dispositifs en faveur de la Jeunesse.



### 3.2 – Activités périscolaires et extrascolaires existantes

#### ► Définition des temps périscolaires et extrascolaires

« Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés.

Il s'agit :

- de la période d'accueil du matin avant la classe,
- du temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le cas échéant un temps de restauration),
- de la période d'accueil du soir immédiatement après la classe (études surveillées, accompagnement à la scolarité, accueils de loisirs, activités culturelles ou sportives, garderie).

Le temps extrascolaire est le temps durant lequel un encadrement est proposé aux enfants :

- en soirée après le retour de l'enfant à son domicile,
- le mercredi ou le samedi après la classe lorsqu'il y a école le matin,
- le mercredi ou le samedi toute la journée s'il n'y a pas d'école,
- le dimanche, les jours fériés et durant les vacances scolaires ».

(Source : <https://www.education.gouv.fr/media/10514/download>)

#### ► Plan Mercredi

Le présent PEdT respecte la charte qualité du « Plan Mercredi ». En ce sens, la commune organise ses accueils autour de quatre axes (cf : Déroulé d'une journée type en accueil de loisirs p. 13) :

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap (dans la limite des capacités autorisées)
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire en relation avec ses acteurs et en fonction des besoins des enfants
- Proposer des activités riches, adaptées et variées en y associant des sorties éducatives

### ► Services périscolaires sur chaque groupe scolaire

Les enfants bénéficient, aussi bien sur la Grenette que sur la Tuilerie, d'un accueil le matin, midi et soir ainsi qu'un service de restauration.

Sur ces différents temps, les enfants peuvent pratiquer des activités culturelles, sportives et manuelles. Ils ont à leur disposition tous les matériels nécessaires. Sur le temps du midi, des intervenants extérieurs proposent des activités telles que la zumba, la relaxation, la création d'une fresque murale...

Chaque année, une thématique est proposée par les agents périscolaires sur laquelle les enfants travaillent tout au long de l'année.

Exemple : en 2020-2021, la thématique était le cinéma. Des projets ont été élaborés dans le cadre de plusieurs films d'animations dont « Ratatouille ». Les travaux des enfants ont été très appréciés par les familles et ont fait partie d'une exposition à la bibliothèque d'Epagny Metz-Tessy.



Les agents périscolaires bénéficient d'un temps de préparation chaque semaine pour proposer des activités réfléchies et structurées. Elles font parties du dispositif éducatif et se construisent conformément aux objectifs du présent projet. Elles tiennent compte des besoins, des envies, de l'intérêt, du rythme des enfants, de la saisonnalité, des locaux et des espaces (extérieurs et intérieurs) disponibles.

Lors de la pause méridienne, les activités sont gratuites et sans inscription, les élèves sont autonomes et choisissent d'y participer ou non. Le matin et en fin de journée, elles sont organisées par le personnel périscolaire et les animateurs du service jeunesse.

Le mercredi, des entraîneurs des associations sportives (basket et football) interviennent auprès des enfants pour faire un lien avec les autres enfants, proposer une discipline sportive.

Exemple :

Activités	Objectifs	Exemples
Sportives	Favoriser l'esprit d'équipe, permettre l'apprentissage de règles, valoriser chaque enfant à l'intérieur du groupe, maîtriser l'espace et les déplacements, développer la motricité.	Football, handball, parcours de motricité, jeux d'oppositions, jeu du drapeau...
Manuelles	Développer la créativité, l'autonomie, la dextérité et l'imagination	Photophores, cadres photos, bijoux....
Culturelles	Développer la sensibilité et la créativité	Ateliers d'arts plastiques, peinture, musique...
Jeux de société	Favoriser l'apprentissage des règles, les stratégies et la concentration	Monopoly, Uno, Jungle Speed...
Jeux d'imitation	Développer l'imaginaire et le faire-semblant	Poupée, dinette, chevaliers....
Lecture	Développer l'imaginaire (pour la création d'histoires), les compétences langagières et l'écoute	Contes, création d'histoires, lecture...

### ► Accueils de loisirs

Des activités sont proposées en lien également avec la thématique annuelle mais pas uniquement. Comme pour les services périscolaires, les animateurs ont des temps de préparation ainsi que des réunions d'information et de bilan afin de travailler sur la mise en place d'actions pour atteindre les objectifs pédagogiques.

Les thèmes « cinéma », « voyage autour du monde », « environnement » fixés sur 2018 à 2021 ont permis aux enfants d'échanger autour de ces sujets mais aussi de partager leurs travaux et d'avoir une connaissance plus approfondie. Chaque semaine, les enfants ont des activités au centre mais aussi à l'extérieur. Ils peuvent ainsi découvrir des sites sur le département proposant des activités adaptées et ludiques (Ferme de Chosal, Forêt des épouvantails, trampoline parc...). Le lundi est privilégié au centre pour faire connaissance autour de jeux.

#### Activités "Moyen-âge" du 16 au 19 août 2022

LUNDI 16/08	MARDI 17/08	MERCREDI 18/08	JEUDI 19/08	VENREDI 20/08
Choix d'activités de sites à visiter				
Activités au choix 	Activités au choix	Plage d'Albigny 3-7 ans 	Activités au choix	Forêt des épouvantails 3-9 ans Parc Walibi 10-15 ans 
Départ individuel de sites à visiter				

### ► Espace Jeunes

La commune met à disposition un local « La Lyaude » pour les adolescents (13-17 ans) où ils peuvent se rencontrer, échanger, travailler sur des activités et projets individuels et collectifs. Des séjours sont également proposés durant les vacances scolaires où les jeunes participent à l'élaboration.

Une réflexion est menée actuellement pour proposer un accompagnement plus spécifique à destination des jeunes et organiser des événements avec d'autres communes aux alentours.

#### Espace Jeunes (an) :

- 41 adhérents
- 374 jeunes présents aux activités
- 2 séjours organisés





### ► Conseil Municipal Jeunes

Le CMJ émane d'une véritable volonté politique d'instaurer une instance de dialogue avec et pour les jeunes. C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté et un outil de démocratie participative.

Les jeunes s'expriment sur la vie de la commune et proposent des idées en matière de sécurité, d'environnement, de loisirs et de transports... Ils représentent également la commune lors des manifestations et cérémonies.

Les objectifs principaux sont de :

- Prendre en compte la parole des enfants
- Permettre le dialogue entre les jeunes élus et les élus locaux
- Donner la possibilité aux jeunes élus d'agir pour proposer et réaliser des projets concrets
- Les initier au civisme et à la citoyenneté.

12 élèves de CM1 et CM2, des 3 groupes scolaires (publics et privé), élus en octobre 2021 pour 2 ans, échangent et travaillent sur des actions dans le cadre de commissions mensuelles.



### ► Chantiers jeunes

Ils sont à destination des épatesserans âgés de 14-17 ans qui souhaitent travailler durant les vacances scolaires. Ce dispositif est encadré par les animateurs de l'Espace Jeunes et un référent des services techniques.

Leurs missions concernent :

- L'entretien des espaces verts
- Le nettoyage des locaux
- La réfection du mobilier urbain...

Un partenariat est mené avec l'association Passage concernant les contrats, les rémunérations et l'évaluation.

**50 jeunes de 14 à 17 ans** travaillent chaque année sur les chantiers jeunes.

**24 jeunes de +18 ans** distribuent les bulletins municipaux chaque année sous la responsabilité du service jeunesse.



### 3.3 – Associations et manifestations locales en lien avec les jeunes (<https://www.epagnymetztesy.fr/Vie-associative.html>)

De nombreuses associations sont présentes sur la commune et proposent des activités aux enfants le soir, le mercredi et le samedi.

Associations	Activités	Age des enfants
L'EIM (école intercommunale de musique)	Eveil musical, chant, apprentissage d'un instrument, ensembles vocaux, pratiques collectives, groupes musicaux...	A partir de 4 ans
« Dans le vent »	Anglais, hip-hop, théâtre, ski, art floral, dessin, escalade, roller, squash, tennis, tennis de table, cirque, kayak, ski nautique, cuisine...	6 à 16 ans
Etoile Sportive Epagny Metz-Tessy Basket-Ball	Basket-ball	à partir de 6 ans
Association Sportive Epagny Metz-Tessy Football	Football	à partir de 6 ans
Aïkido club des Marais	Aïkido	6 à 17 ans
Judo club	Judo	à partir de 6 ans
Karaté et shotokai club	Karaté-do shotokai	à partir de 8 ans
Cyclo VTT Passion	Apprentissage et organisation de sorties en vélo	à partir de 8 ans
Les Amis de l'école	Organisation de manifestations pour apporter un soutien financier aux sorties scolaires	A partir de 3 ans

Les enfants des groupes scolaires sont associés aux **manifestations locales** organisées sur la commune sous la tutelle des agents périscolaires :

- **Carnaval organisé avec les associations de parents d'élèves** : Participation des enfants pour la décoration, la construction du bonhomme de carnaval, l'animation et la tenue des stands de crêpes/gâteaux (pour financer des projets)
- **Téléthon** : Coordination des associations volontaires pour organiser des animations durant le week-end du Téléthon. Participation active des enfants inscrits au périscolaire à la thématique de l'année

- Octobre rose : Confection de dessins de couleur rose durant le temps périscolaire afin qu'ils soient affichés dans les rues et bâtiments communaux

### 3.4 – Lien entre le temps scolaire et périscolaire

Afin de favoriser un lien pédagogique entre les différents temps et une équité sur les groupes scolaires, la commune a fait le choix de recruter des agents assurant ainsi une continuité et une harmonisation des activités :

- Une référente pédagogique intervient sur les 2 groupes scolaires et sur les accueils de loisirs
- Deux intervenantes musicales travaillent en lien avec les enseignants sur des thématiques scolaires pour proposer aux enfants à travers la musique d'apprendre et de travailler sur des projets tels que le spectacle de fin d'année

Un artiste local a accompagné les élèves de 3 classes (CE2 et CE2/CM1) dans la réalisation d'une fresque de plus de 50 m<sup>2</sup>. Sur les temps périscolaires, ce sont les enfants des classes de CE1 et de CM1/CM2 qui ont pris le relais.

**Thème** : « les côtés positifs de la Covid-19 » avec la diminution de la pollution, le retour des animaux dans les villes, les jeux en famille...



## 4/ Organisation des dispositifs

### ► Déroulé d'une journée de maternelle et d'élémentaire

07h30 -08h20	08h30 -12h00	12h00 - 14h00			14h00 -16h30	16h30 -18h30
		12h00 12h30	12h00 14h00	13h20 13h30		
Accueil de loisirs du matin	Temps Scolaire	Garderie midi	Restaurant + activités ou sieste en maternelle	Accueil méridien	Temps Scolaire	Accueil de loisirs du soir

L'organisation des temps périscolaires diffère pour les élèves de maternelle (petite et moyenne section), pour les grandes sections, et pour ceux de l'élémentaire car leurs besoins sont différents.

Il est à noter que pour toutes les tranches d'âges, les temps de transition entre les différentes périodes de la journée sont particulièrement sécurisés. En effet, les élèves inscrits aux différents services (restauration et garderie) sont récupérés et accompagnés dans les liaisons par le personnel périscolaire.

Une sécurité optimale est assurée grâce à l'utilisation de fiches et de tablettes numériques permettant au personnel d'avoir une lisibilité sur les inscriptions, les classes des enfants ainsi que les différentes mesures à prendre relatives à leur santé.

### ► Déroulé d'une journée type à Croc'Loisirs (mercredi) et à Croc'Vacances (vacances scolaires)

Les différentes formules et l'échelonnement des horaires mises en place permettent de répondre au mieux aux besoins des parents mais aussi des enfants afin de respecter leurs cycles.

- Matin avec ou sans repas (8h-12h30 ou 13h30)
- Après-midi sans repas (13h20-18h)
- Journée (8h-18h)

8h00-9h00 Accueil échelonné	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil des enfants et des parents individuellement avec échanges si besoin dans un cadre agréable (décoration et musique sur le thème de la journée/semaine)</li> <li>• Pointage des présents sur la tablette à l'accueil et sur les listes dans les salles</li> <li>• Vérification des PAI</li> <li>• Affichage des menus et des activités de la semaine dans le hall d'accueil</li> <li>• Mise en place de différents coins ludiques et libres pour les enfants au fur-et-à-mesure de leur arrivée : jeux de société, dessin, peinture, jeux extérieurs...</li> <li>• Préparation du matériel et des salles pour les activités de la matinée</li> </ul>
9h00-9h30	<p><b>Présentation collective</b> uniquement le lundi</p> <p>Tous les enfants se retrouvent dans la cour (sauf en cas de pluie ou de froid) avec leurs animateurs respectifs pour se présenter par groupe sous forme de chanson, mise en scène théâtrale ou danse.</p> <p>Tous les enfants du centre peuvent ainsi connaître les animateurs, rencontrer les enfants des autres groupes et avoir un repère peu importe où ils se trouvent dans les locaux.</p>
9h30-11h30	<p><b>Temps d'activités / Sorties</b></p> <p>Les animateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentent l'activité de manière ludique et suscite l'intérêt des enfants</li> <li>• Regroupent et répartissent les enfants dans les groupes</li> <li>• Donne les instructions claires et précises sur le déroulé de la sortie ainsi que sur les règles de sécurité</li> <li>• Veillent aux horaires (bus, intervenants...), aux consignes de sécurité</li> <li>• S'adaptent aux conditions météorologiques (casquette, eau, crème solaire...)</li> <li>• Respectent les modalités de fonctionnement du centre (remplissage des fiches sortie, du listing pour les salles, prises des trousseaux à pharmacie...)</li> </ul>
11h30-12h30	<p><b>Temps informel</b> variable selon les groupes d'âges qui marque la fin d'un moment fort de la journée. Il sert de transition et de repère temporel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt des activités et rangement du matériel / salle</li> <li>• Passage aux toilettes et lavage des mains</li> </ul> <p>Temps libre et de détente où les enfants choisissent ce qu'ils souhaitent faire : se reposer, se défouler....</p>
12h00-13h00	<p><b>Repas</b></p> <p>Les animateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurent des effectifs et les accompagnent au restaurant scolaire sauf pour ceux qui sont inscrits uniquement le matin</li> <li>• Responsabilisent et accompagnent l'enfant au self (se servir, débarrasser...). Pour l'été 2022, un défi est lancé aux différents groupes pour leur faire prendre conscience du gaspillage alimentaire. Chaque jour, les animateurs pèsent les restes à jeter qui doivent être inférieurs à 1 kg. A la fin de la semaine, le groupe vainqueur, à savoir celui ayant le moins gaspillé, gagne une surprise.</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veillent au respect du rythme de chacun</li> <li>favorisent les échanges entre les enfants</li> </ul>
<b>13h00-14h00</b>	<b>Temps calme / Temps libre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sieste pour les 3 ans</li> <li>Temps calme pour les 4-5 ans avec possibilité de dormir : histoire, jeux de société...</li> <li>Temps libre pour les 6-13 ans</li> </ul>
<b>14h00-16h00</b>	<b>Temps d'activités / Sorties</b> Idem aux modalités du matin
<b>16h00-16h30</b>	<b>Goûter</b> Un animateur organise la mise en place du goûter ainsi que le rangement du matériel/salle avec les enfants.
<b>16h30-18h00</b> Départ échelonné	<b>Départ</b> Organisation du temps informel en temps d'animation. Les animateurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>font un retour aux parents sur le déroulé de la journée de leur(s) enfant(s) et du programme à venir</li> <li>Pointent le départ des enfants sur les fiches de présence</li> <li>Veillent au rangement des salles</li> </ul>



## 5/ Modalités pratiques et les ressources

### 5.1 – Tarification et modes de paiement

#### ► Tarification

Les tarifs des accueils de loisirs sont fixés par délibération du Conseil Municipal et sont consultables sur le site internet de la commune. Ils sont appliqués en fonction du quotient familial de la famille si elle réside sur la commune d'où la nécessité de fournir au service Enfance Jeunesse une attestation CAF récente ou son dernier avis d'imposition ou de non-imposition N-1. En cas de non transmission d'un justificatif de ressources, la tranche maximum est appliquée et aucune rétroactivité n'est effectuée.

En cas de modification de ressources en cours d'année, le nouveau tarif est effectif au 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la réception du justificatif par le service.

A titre informatif, le tarif payé par les parents ne représente qu'une partie minime du coût réel. Concernant l'accueil de loisirs Croc'Vacances, il est à noter qu'à ces tarifs peuvent être déduits les bons C.A.F. et M.S.A.

Les élus ont souhaité une grille tarifaire de 8 tranches pour chaque type d'accueil (*tarifs applicables au 01/09/2022*) :

Tranche	Quotient familial	Accueil périscolaire (tarif à la 1/2 heure)	Croc'Loisirs (tarif différent selon la formule)	Croc'Vacances (journée avec repas)
1	QF < ou égal à 800 €	0,60 €	Entre 8,80 et 16,40 €	15,00 €
2	QF Entre 801 et 1 000 €	0,80 €	Entre 9,05 et 17,03 €	16,00 €
3	QF entre 1 001 € et 1 200 €	1,00 €	Entre 9,30 et 17,65 €	17,00 €
4	QF entre 1 201 € et 1 500 €	1,20 €	Entre 10,05 et 19,03 €	18,00 €
5	QF entre 1 501 € et 2 000 €	1,40 €	Entre 10,80 et 20,40 €	20,50 €
6	QF entre 2 001 € et 2 500 €	1,60 €	Entre 12,55 et 23,28 €	22,50 €
7	QF entre 2 501 € et 3 000 €	1,80 €	Entre 14,30 et 26,15 €	23,50 €
8	QF > à 3 000 €	2,00 €	Entre 16,05 et 29,03 €	24,00 €

#### ► Modes de paiement

Les factures, établies aux alentours du 8 de chaque mois avec une échéance le 25, sont disponibles sur le Portail Familles. Les familles reçoivent un mail indiquant la disponibilité d'une facture sur leur Portail Familles.

Par principe, les factures doivent être réglées par prélèvement mensuel automatique le 25 de chaque mois. Une demande préalable est systématiquement adressée par le service Enfance Jeunesse, et doit lui être retournée accompagnée d'un RIB. En cas de deux rejets consécutifs de paiement par l'établissement bancaire, ce mode de paiement sera suspendu.

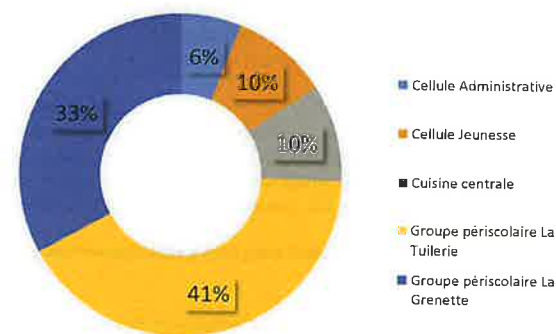
Par exception, les autres modes de paiement possibles sont les suivants :

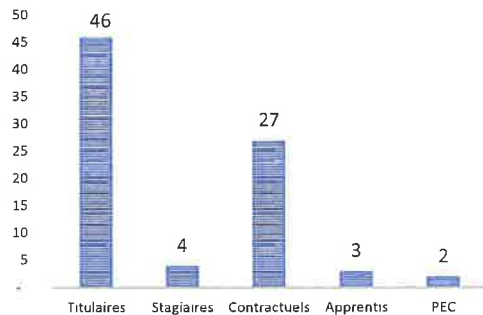
- Carte bancaire via le Portail Familles jusqu'à la date d'échéance
- Chèque à l'ordre des « Services périscolaires » pour les factures relatives à ces services et « Service Jeunesse » pour celles relatives à l'accueil de loisirs ainsi qu'à l'Espace Jeunes.
- Espèces en privilégiant l'appoint lors des heures de permanence du service (Mairie antenne). Paiement à hauteur de 300 € maximum.
- Tickets CESU pour les accueils de loisirs (enfants de moins 6 ans) et pour les services périscolaires hors restauration (enfants de moins de 12 ans)-aux heures de permanence du service (Mairie antenne)
- Chèques vacances uniquement pour Croc'Vacances

Pour les tickets CESU et les chèques vacances, le règlement doit être égal ou inférieur au montant des prestations concernées et aucun rendu de monnaie n'est effectué.

### 5.2 – Ressources humaines

Le service Enfance Jeunesse regroupe 82 agents (64 ETP) dont 87 % de femmes et 13 % d'hommes. Ils sont répartis au sein de différentes cellules sur plusieurs sites différents.





95% d'entre eux travaillent quotidiennement au plus près des enfants. 50 animateurs « saisonniers » sont recrutés chaque année pour encadrer les enfants dans le cadre de l'accueil de loisirs : en moyenne 10 personnes sur chaque petite vacance et au mois d'août + 18 personnes en juillet.

La commune accompagne chaque année 3 apprentis (CPJEPS, BPJEPS) ainsi que 2 personnes en parcours emploi compétences. Un travail est mené avec les Maisons Familiales Rurales ainsi que Pôle Emploi pour permettre de former des personnes dans des compétences liées à l'animation.

Une attention particulière est apportée également à la formation des agents notamment pour le BAFA ou pour toute autre formation individuelle et collective (harcèlement scolaire, incendie, gestion des conflits...).

### 5.3 – Ressources matérielles

La commune dispose d'infrastructures et d'équipements urbains récents et diversifiés permettant ainsi aux jeunes, de manière informelle, de rester sur le territoire.

- Espace gymnique
- Gymnase de Sous-Lettraz
- Structures d'accueil pour le football : terrains, vestiaires...
- Salle d'évolution
- Dojo
- Modules sportifs
- Plusieurs « City stade »
- Terrain de pétanque
- Skate parc...



## 6/ Evaluation

► Le PEdT est travaillé en transversalité pour une meilleure appropriation et accompagnement des équipes. Cela se traduit à plusieurs niveaux :

### → Politique

Dans le mandat 2020-2026, un adjoint au maire en charge de la vie scolaire, extrascolaire et jeunesse et un conseiller municipal délégué aux activités civiques jeunes ont été nommés.

Ces deux élus travaillent en lien direct avec les différents responsables et coordonnateurs en charge des enfants de 3 à 17 ans quant à l'organisation, au fonctionnement et au suivi des différents accueils. Ils priorisent les échanges avec les partenaires locaux aussi bien associatifs qu'institutionnels.

Des réunions mensuelles sont organisées :

- La Commission mixte Vie scolaire, extrascolaire et jeunesse se réunit le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois où 10 élus échangent et donnent un avis sur les différents dossiers
- Le point jeunesse (1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois) réunissant les 2 élus référents, est un moment privilégié permettant, de réfléchir, d'échanger et de faire un suivi des actions et projets en cours ou à venir.

### → Coordination

La référente pédagogique collabore avec les coordonnateurs scolaires, le coordonnateur vie extrascolaire et jeunesse, le responsable des accueils de loisirs et la responsable du service Enfance Jeunesse pour harmoniser les pratiques sur l'ensemble des accueils et des services.

Chaque semaine, l'équipe de coordination se réunit sous la tutelle de la responsable du service Enfance Jeunesse pour échanger et mettre en application les procédures, actions et activités diverses. C'est un lieu d'échanges, d'informations et de débats sur des situations diverses.

### → Partenaires locaux

Des temps de travail sont mis en place 2 fois par an avec les associations sportives intervenant sur différents temps d'accueil (football et basket-ball) afin de programmer, d'échanger sur les cycles d'intervention du mercredi matin et d'effectuer un bilan annuel. Ces temps d'échanges servent à cibler les objectifs et ainsi transmettre par le sport les valeurs éducatives.

### ► L'évaluation du projet en fonction d'indicateurs

La commune d'Épagny Metz-Tessey souhaite organiser chaque année deux journées de travail sur une thématique prioritaire du PEdT avec l'ensemble des acteurs concernés (Education Nationale, associations locales, services communaux...).

Ces journées, pilotées par la commune, visent à faire un bilan des activités mises en place et à élaborer un document d'informations, de préconisations et d'appui pour une mise œuvre concertée des projets d'accueils, d'animation et de scolarisation des élèves de la commune.

L'objectif de cette évaluation est de co-construire un parcours citoyen de l'enfant qui vise à l'amener à devenir un citoyen responsable et libre.



Voici un exemple du tableau d'aide à l'évaluation annuelle :

Objectifs	Actions	Indicateurs
<b>Favoriser le « vivre ensemble » et les rencontres afin de développer les notions de respect et de liens intergénérationnels</b>	Collaborer avec les différents partenaires locaux (CCAS, associations...) pour mettre en relation des publics mixant les générations	Nombre de jours Nombre de participants aux rencontres
<b>Accompagner l'enfant dans son parcours citoyen</b>	Développer des actions autour de thèmes (développement durable, lutte contre les discriminations, mixité, valeurs républicaines...) Associer les enfants à différentes cérémonies	Nombre d'actions réalisées Nombre de cérémonies Nombre de participants
<b>Développer l'autonomie chez l'enfant</b>	Soutenir l'enfant dans ses apprentissages (mise à disposition d'outils divers) Sensibiliser les enfants avec des ateliers d'apprentissage	Nombre d'actions mises en place Nombre d'enfants Matériel suffisant

## 7/ Conclusion

La commune affirme son rôle de coordonnateur dans l'élaboration et la mise en œuvre du Projet Educatif Territorial. Celui-ci donne son sens et affiche la cohérence ainsi que la complémentarité des activités proposées sur les différents services et accueils.

Les élus mènent depuis plusieurs mandats une politique volontariste en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Cette démarche place l'éducation au centre de ses priorités et montre la responsabilité que la collectivité prend face aux enjeux éducatifs aux côtés de ses partenaires que sont l'Education Nationale, les parents d'élèves, les associations...

Par la mise en place d'actions cohérentes et d'un réseau d'acteurs éducatifs, la municipalité affirme sa volonté d'accompagner au quotidien les enfants en leur offrant des activités en adéquation avec leurs besoins quel que soit leur âge et favoriser ainsi l'épanouissement et la réussite de nos citoyens de demain.